

Les constatations effectuées sur la parcelle n°79 révèlent un développement végétal important, caractérisé par une hauteur d'herbes dépassant les seuils habituels d'entretien.

Bien que les sujets végétaux présentent un retrait suffisant par rapport aux limites, ils débordent néanmoins sur la parcelle n°80.

Par ailleurs, la parcelle n°79 présente un encombrement significatif sur la partie arrière de la propriété, susceptible de gêner l'entretien et l'usage normal du terrain.



Nous avons pu constater les points de bornage de la parcelle n°80, laquelle est mitoyenne des deux côtés. L'une des bornes, précédemment manquante et dont la remise en place incombait à Mr HOMBOURGER, a été réimplantée par le géomètre-expert.